

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23 JUIN 2017

Dossier complet le :

23 JUIN 2017

N° d'enregistrement :

FO4417P0091

#### 1. Intitulé du projet

Déplacement de la clôture du poste électrique 63 000/20 000 volts de Bains-les-Bains (Vosges)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom MASSOT

Prénom Fabrice

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Enedis

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

44460844213631

Forme juridique

Société Anonyme à directoire

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
"Catégorie de projets" : 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Colonne "Projets soumis à examen au cas par cas" : Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts	Déplacement d'environ 10 m d'une partie de la clôture du poste électrique 63 000 / 20 000 volts de Bains les Bains conduisant à augmenter la surface foncière du poste de 270 m <sup>2</sup> pour une surface actuelle du poste de 1 900 m <sup>2</sup>  Rubriques issues d'autres nomenclatures : IOTA Articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement pour la liaison souterraine, régime de déclaration au titre des rubriques 3.1.2.0. et 3.3.1.0

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Déplacement de la partie nord de la clôture du poste électrique de Bains-les-Bains de 10 mètres avec extension de la plateforme de la partie nord du poste électrique de Bains-les-Bains de 270 m<sup>2</sup> (sur une surface totale de poste de 1900 m<sup>2</sup> actuellement)  
Démontage des 3 poteaux béton de l'arrivée ligne 63 000 volts issue de Plombières et raccordement des 3 câbles souterrains qui remplaceront l'arrivée de la ligne 63000 volts aérienne existante provenant de Plombières

Pour information sur les travaux RTE

\* Création d'une liaison électrique souterraine 63 000 volts de 15 km environ entre Bains les Bains et Uriménil essentiellement en milieu agricole

\* Démontage de la liaison aérienne existante 63 000 volts Bains les Bains - Plombières (17 km)

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le déplacement d'une partie de la clôture du poste de Bains les Bains permettra de respecter les distances de sécurité électrique suite au remplacement de la liaison électrique 63 000 volts aérienne existante issue de Plombières par une liaison électrique souterraine 63 000 volts issue d'Uriménil.

Ce projet permettra d'améliorer l'alimentation électrique de la Vôge.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La réalisation des travaux est prévue entre mi 2018 et fin 2019 pour une durée d'un an. A ce stade, le planning détaillé n'est pas établi vu qu'il dépend des procédures administratives auxquelles le projet sera soumis.

Au poste électrique 63 000 / 20 000 volts de Bains les Bains les travaux consisteront à

- \* déposer la clôture existante sur la partie nord du poste électrique (32 m environ)
- \* étendre la plateforme existante de 270 m<sup>2</sup> avec des matériaux de même nature
- \* clôturer l'extension avec une clôture de même nature que celle existante
- \* installer dans la nouvelle enceinte du poste l'arrivée souterraine de la ligne électrique

Pour information

Pour la liaison souterraine de 15 km environ entre Bains les Bains et Uriménil, les travaux consistent à

- \* réaliser une tranchée de 1,5 m de profondeur par 0,7 m de largeur environ sur une longueur de 15 km environ, y déposer 3 câbles électriques et une fibre optique, la reboucher et remettre le terrain dans son état initial
- \* installer des chambres de jonction (ouvrages en béton de 10 m de longueur, 2 m de largeur et 2 m de profondeur environ) dans le sol tous les kilomètres environ pour raccorder entre eux les câbles électriques.

Pour le démontage la liaison aérienne entre Bains les Bains et Plombières de 17 km, les travaux consisteront à

- \* enlever les câbles électriques
- \* enlever les pylônes
- \* araser les fondations des pylônes à 1m de profondeur par rapport au sol naturel
- \* remettre le terrain en état

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

- \* Pour le poste électrique : l'exploitation du poste électrique de Bains les Bains sera identique à celle d'aujourd'hui.

Information sur les travaux RTE

- \* Pour la liaison souterraine : des visites du tracé de la liaison électrique sont régulièrement réalisées pour vérifier l'évolution du contexte à proximité de l'ouvrage et l'intégrité de la liaison électrique
- \* Pour la liaison aérienne démontée : par rapport à actuellement, il n'y aura plus de visites de l'ouvrage et de travaux forestiers nécessaires au maintien des distances de sécurité à respecter par rapport aux lignes électriques aériennes. Fin de la servitude d'utilité publique et retour à leur vocation initiale des terrains surplombés ou concernés par des pylônes. Restitution à leur vocation initiale des emprises des pylônes déposés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'extension du poste électrique nécessite une demande préalable de construire.

La création de la ligne souterraine est soumise à approbation de projet d'ouvrage et d'une déclaration d'utilité publique.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Poste électrique de Bains les Bains :	
* Longueur	passage de 54 m à 64 m
* Largeur	inchangée (35 m)
* Surface	passage de 1900 à 2170 m <sup>2</sup>
Création de la liaison électrique souterraine (LS)	15 km environ
Dépose de la liaison électrique aérienne (DLA)	17 km

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Poste électrique de Bains-les-Bains  
69 rue d'Epinal  
88240 Bains-les-Bains

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 48°00'59"37 Lat. 06°27'41"43

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. 48°00'59"37 Lat. 06°27'41"43

Point d'arrivée :

Long. 48°09'47"43 Lat. 06°39'44"48

Communes traversées :

Les coordonnées indiquées de départ et d'arrivée concernent la liaison souterraine, communes concernées : La Vôge les Bains, Les Voivres, La Chapelle aux Bois, Xertigny, Hadol, Uzemain, Uriménil

Point d'arrivée pour la ligne à démonter : Long. 47°93'22"88 Lat 6°43'84"60

communes concernées : La Vôge les Bains, La Chapelle aux Bois, Xertigny, Plombières les Bains, Fourgerolles

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le poste : ZNIEFF de type 2 n°410030456 « Vôge et Bassigny » Pour la liaison souterraine à créer et le démontage de la liaison aérienne : ZNIEFF de type 2 n°410030456 « Vôge et Bassigny » DLA : ZNIEFF de type 1 n°410008098 « Ruisseau le Récourt de la Chapelle-aux-Bois à Bains-les-Bains »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour information sur les travaux RTE Liaison aérienne à déposer : 7 km dans le parc naturel régional FR8000006 - Ballons des Vosges
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour information sur les travaux RTE</p> <p>Ligne souterraine à créer : périmètre de protection rapproché de la source de la Xatte (Uriménil). L'arrêté autorise la réalisation d'une liaison souterraine (point validé avec l'ARS)</p> <p>Ligne aérienne à démonter : 5 pylônes dans le périmètre de protection éloigné de la source de la Raie des Fontaines (La Chapelle aux Bois).</p>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les travaux RTE Liaison souterraine : possible surplus de terres lors de la réalisation de la tranchée en fonction de la nature des sols rencontrés et de la possibilité ou non de les réemployer pour reboucher la tranchée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poste électrique : utilisation de produits de carrière pour étendre la plateforme  Pour les travaux RTE Liaison souterraine : possible utilisation de produits de carrière pour réaliser le remblai sur lequel sont posés les câbles électriques en fond de tranchée
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poste électrique : pas de perturbation Liaison souterraine : une étude écologique sera réalisée en amont des travaux de manière à mettre en évidence les enjeux de la zone et d'adapter le tracé (mesures d'évitement ou de réduction des effets notable du projet). Dérangement en phase travaux qui pourra être minimisé en adaptant les dates de réalisation des travaux. Les travaux feront l'objet d'un suivi par un écologue Liaison aérienne à déposer : une étude écologique avant les travaux définira les mesures d'évitement ou de réduction qui pourraient être nécessaires
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 100 m <sup>2</sup> environ de prairie à vocation agricole
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux : Pour le poste:déchets liés au démontage d'une partie de la clôture et quelques déchets liés à la réalisation des travaux (palettes en bois, ...) Pour les travaux RTE : Liaisons souterraine : les principaux déchets seront des terres. Liaison aérienne : câble électriques, pylônes, béton des fondations. RTE demandera aux entreprises prestataire de favoriser au maximum le réemploi puis la réutilisation et la valorisation.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour le poste électrique : consommation de 100 m<sup>2</sup> environ de surface agricole (prairie)</p> <p>Pour les travaux RTE</p> <p>Liaison souterraine : instauration d'une bande de servitude de 5 m de large avec interdiction d'y planter des arbres et de construire</p> <p>Liaison aérienne : restitution de la bande de servitude une fois la liaison démontée et restitution à leur usage initial des emprises des pylônes</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Par ailleurs, dans le cadre de leur engagement en faveur de la préservation de l'environnement et leur responsabilité sociale d'entreprise, Enedis et RTE, entreprises certifiée ISO 14001, s'assureront que les entreprises qui réaliseront des travaux auront bien procédé à une analyse environnementale de leurs travaux et vérifieront la bonne mise en oeuvre sur le chantier des mesures qu'elles auront indiquées (par exemple présence de kits antipollution dans les engins) par des contrôles réguliers tout au long du chantier.

Pour les travaux RTE

Liaison souterraine : le fuseau a été choisi de manière à minimiser les impacts. Le tracé de détail sera établi suite à une étude écologique qui sera réalisée en amont des travaux. Elle permettra de mettre en évidence les enjeux de la zone et d'adapter le tracé (mesures d'évitement ou de réduction des effets notable du projet). Les préconisations de l'écologue et le suivi du chantier qu'il réalisera (balisage d'éventuelles stations, sensibilisation des ouvriers aux enjeux écologiques, suivi de la bonne mise en oeuvre des préconisations) permettront d'assurer la prise en compte de l'environnement et le respect des mesures ERC qui pourraient être nécessaires. Les dates de travaux pourront être adaptées en fonction des espèces identifiées pour éviter/réduire les impacts du projet. Un dossier loi sur l'eau sera réalisé et les éventuelles mesures ERC seront définies et suivies.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension du poste électrique étant de faible importance (270 m<sup>2</sup> pour une surface actuelle de 1900 m<sup>2</sup>), étant située dans un milieu sans sensibilité environnementale, elle aura peu d'incidence sur l'environnement.

La réalisation de la liaison souterraine et la dépose de la ligne aérienne prises individuellement ne sont pas soumises à étude d'incidence environnementale, par ailleurs RTE fera réaliser une étude écologique afin de déterminer l'incidence de ces travaux et des mesures ERC seront incluses dans l'APO si cela est nécessaire.

Vu ces éléments et conformément à l'esprit de simplification voulu par la réforme de l'évaluation environnementale initiée par l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016, RTE estime que le projet doit être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5: Plans des travaux lignes travaux RTE

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Villers Lés Nancy

le, 23/06/2017

Signature



sur le cadre ci-dessus

